https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/QANR5I 15QF9471

15ème legislature

Question N°: 9471	De M. Louis Aliot (Non inscrit - Pyrénées-Orientales)				Question écrite	
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation			Mi	Ministère attributaire > Agriculture et alimentation		
Rubrique >élevage		Tête d'analyse >Aid la filière porcine est impératif	ler	Analyse > Aider la filière por	cine est impératif.	
Question publiée au JO le : 19/06/2018 Réponse publiée au JO le : 11/09/2018 page : 7983						

Texte de la question

M. Louis Aliot interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la crise de la filière porcine. Ce mois de mai 2018, le cours du porc au marché du porc breton de Plérin, référence nationale, était trop bas pour que les éleveurs français puissent vivre de leur labeur. Cet effondrement constant génère de fortes tensions entre les producteurs et la grande distribution, qui menacent régulièrement de dégénérer. Le Marché du porc breton est un outil utile aux petits producteurs, leur offrant une relative transparence du cours et les protégeant des pressions de la grande distribution via la transformation. Le problème est que son influence s'amoindrit, souffrant encore des boycotts qui regroupent des éleveurs. Plusieurs autres difficultés pèsent sur la production porcine française, majoritairement exogènes : surproduction mondiale, concurrence européenne espagnole déloyale ne respectant pas nos normes environnementales et sociales. Le marché du porc mondial est saturé, mais nous continuons à défendre une vision exportatrice. Comme l'a dit Pascal Aubry de la Coordination rurale, le marché ne s'ouvrira pas sauf catastrophe sanitaire dans l'un des gros bassins de production. Du fait des sanctions, l'agriculture russe s'est adaptée et sera bientôt autosuffisante. Quant à la Chine, elle a pareillement de moins en moins besoin d'importer son porc. Il suffit d'écouter les agriculteurs pour comprendre leurs véritables souhaits et ce qui les dérange : le poids des charges, les soucis administratifs, les normes environnementales souvent légitimes mais de plus en plus contraignantes, une opinion publique hostile et moins consommatrice de viande de porc. L'État n'aide pas suffisamment les éleveurs qui ont l'impression d'être seuls. Les abattoirs français sont de moins en moins compétitifs par rapport à ceux de nos voisins allemands, plus mécanisés. Le retard face aux Espagnols est également important. Les Ibères ont choisi un modèle totalement au sein duquel un acteur contrôle de la production de l'alimentation (près de 70 % du prix de revient d'un porc) jusqu'à la découpe, les éleveurs n'étant que de simples prestataires. Il est temps de proposer un modèle français permettant aux éleveurs de la filière porcine de vivre décemment de leur labeur, et de produire de la viande de qualité et bonne pour la santé, en concentrant nos efforts sur notre marché intérieur.

Texte de la réponse

Après des cours de la viande porcine plus favorables en 2016 et 2017, la filière française fait face à une conjoncture plus difficile depuis le début d'année 2018. Dans ce contexte, la répartition de la valeur au sein de la filière est une problématique forte pour les producteurs. Ce sujet a été au cœur des états généraux de l'alimentation (EGA) et l'est dans le cadre du projet de loi en cours de discussion à l'assemblée nationale et au sénat : l'inversion de la contractualisation, l'intégration d'indicateurs de coûts de production et de marchés dans les formules de prix des contrats, le renforcement de la clause de renégociation et le renforcement de la médiation, le relèvement du

ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/15/guestions/QANR5I 15QE9471

ASSEMBLÉE NATIONALE

seuil de revente à perte, l'encadrement des promotions sur les denrées alimentaires sont autant d'outils mis à la disposition des acteurs de la filière. Ils devront s'en saisir pour refonder les relations commerciales, redonner des perspectives de prix compatibles avec la pérennité de l'activité agricole, donner de la visibilité pour mieux valoriser la production. Le plan de filière élaboré au sein de l'interprofession Inaporc dans le cadre des EGA et signé par l'ensemble des familles professionnelles s'inscrit dans cette stratégie collective de gagner en compétitivité avec une montée en gamme des produits, une nouvelle segmentation de l'offre qui répondent mieux aux changements des modes alimentaires et aux nouvelles exigences des citoyens consommateurs. L'investissement et l'innovation sur toute la chaîne de valeur en vue de développer la filière porcine française constituent des enjeux forts pour la filière. Le grand plan d'investissement contribuera à cette montée en gamme et aux nécessaires gains de compétitivité. Il s'articule autour de neuf actions intégrées dans trois axes. Le premier axe vise à accompagner la transformation de l'amont agricole et forestier (2,8 milliards d'euros) avec notamment la mise en place d'un fonds de garantie en faveur de l'investissement et de subventions aux investissements matériels pour accompagner la modernisation des exploitations agricoles. Ces mesures seront particulièrement utiles pour moderniser le parc de bâtiments de production de porcs et renforcer la compétitivité de la filière. D'autres outils financiers permettront de soutenir l'appropriation et la diffusion d'innovations favorisant la multi-performance et l'accompagnement des changements de pratiques (aide à la conversion bio, mesures agroenvironnementales et climatiques transformantes). Le deuxième axe (1,7 milliard d'euros) a pour objectif de redynamiser la compétitivité des entreprises de l'aval agricole et forestier et notamment de répondre aux enjeux de montée en gamme. Le troisième axe (0,5 milliard d'euros) comportera des actions sur l'innovation et la structuration des filières avec notamment, un appel à projets dédié « Agriculture et agroalimentaire de demain » adossé au programme d'investissements d'avenir. Un appel à manifestation d'intérêt en faveur de projets de structuration de filière multi-partenariaux géré par FranceAgriMer, a d'ores et déjà été lancé le 2 juillet 2018. Par ailleurs, le développement de l'exportation au regard d'une demande mondiale en expansion, représente une voie pour valoriser les produits et le savoir-faire, créer de la valeur, de la richesse et des emplois. Dans le cadre du plan stratégique export 2018-2022, les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont mobilisés pour accompagner efficacement le développement des entreprises et de la filière sur les marchés européens et internationaux.